

La lettre d'U+A 64

N°62

Une dynamique gagnante est enclenchée. Elle a absolument besoin de plus de cohérence et d'une stratégie plus offensive.

Vingt et un millions d'électeurs sont restés à la maison le 7 juin. Des millions de salariés sont restés à la maison le 13 juin, sont allés à la plage ou à la montagne – il faisait très beau dans les Pyrénées-Atlantiques hier samedi – au lieu de venir défiler dans les rues contre la casse du modèle social français. Nous n'étions pas les plus mauvais : environ 1700 manifestants dans le département. Mais peu de collègues derrière le camion de la FSU ou sous ses drapeaux.

Tout ça pose la question du sens qu'on peut donner aux rendez-vous démocratiques.

Pour ce qui nous concerne directement comme syndicalistes, cela pose la question de comment réussir à convaincre les collègues que la lutte peut être gagnée : ils font grève, manifestent, luttent pour réussir, et pas seulement pour exprimer leur colère, leur désarroi, leur ras-le-bol.

« Il y a une chose qui peut faire consensus, c'est l'injustice », disait mercredi dernier not'président qui n'a peur de rien, en visite au lycée Galilée de Gennevilliers.

La conscience de l'injustice, c'est bien. La conscience qu'on peut la vaincre, c'est mieux. Faire partager la stratégie gagnante pour y parvenir, c'est parfait, c'est ça qu'il nous faut atteindre.

Après les européennes, la casse continue de plus belle. Elle va profiter des vacances d'été d'un grand nombre de salariés pour s'accélérer.

- Une proposition de loi sur le travail du dimanche est sur le point d'être déposée. Elle sera débattue début juillet.
- La loi Poisson, adoptée le 9 juin, « libéralise » le partage des salariés par des groupements d'employeurs. A un moment où le président de la République milite activement pour remplacer la loi par le contrat individuel dans les relations de travail, la loi Poisson annonce des conditions de travail épouvantables pour un grand nombre de salariés.
 - L'article 4 de cette loi donne « la possibilité pour les collectivités territoriales d'intégrer des groupements qui ne soient pas exclusivement composés de collectivités ». En clair, une collectivité pourra prêter pour un temps des salariés à des entreprises privées et réciproquement.
- Le 21 janvier, 87 députés ont déposé une proposition de loi tendant à « libéraliser » le recrutement dans la fonction publique territoriale à partir du 1er janvier 2010. Le dernier

paragraphe de l'exposé des motifs commence par cette phrase : « Cette réforme facilitera aussi l'établissement de passerelles entre le secteur public et le secteur privé. »

Le but à terme est de remplacer le concours, le statut par le contrat de droit commun, **partout,** dans toutes les fonctions publiques.

- Toujours au lycée Galilée, trois jours après son fabuleux succès aux européennes (12 % des inscrits ont voté pour ses candidats), not'président annonce l'ouverture des lycées le dimanche et pendant les vacances. Rapprochez ça des menaces sur les statuts des personnels...
- Le 29 mai dernier, M. Diefenbacher, député du Lot et Garonne, a déposé son rapport sur la généralisation de l'intéressement collectif dans la fonction publique que lui avait demandé le président de la République. « Il s'agit de poser les bases juridiques permettant de créer immédiatement un régime d'intéressement dans les trois versants de la Fonction Publique ». Le gouvernement veut franchir là un pas supplémentaire dans la transformation de la fonction publique en entreprise régie principalement par des normes comptables et concurrentielles. Les conséquences de ce principe visent d'abord à dynamiter la notion de statut qui protège les fonctionnaires, en les opposant les uns aux autres et en les désolidarisant. Elles entraînent ensuite une diminution de la part fixe des salaires et la nécessité, pour rester dans les clous de l'enveloppe budgétaire annoncée, de supprimer entre 400 000 et 500 000 emplois. Cependant, la notion de rémunération de la compétence n'a guère de sens dans la plupart des missions des services publics : la « production » des services publics est une « co-production » entre l'usager et le fonctionnaire. Un des risques d'un tel choix serait de conduire à choisir ses usagers, et par exemple rejeter les plus malades du système de soins ou les élèves le plus en difficulté, du système scolaire.
- Le ministre du Travail, Brice Hortefeux, a présenté, ce soir, lors de l'émission "Dimanche soir politique" (France Inter/Le Monde/I-Télé), le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans parmi les "pistes" qui seront sur la table lors du prochain débat sur les retraites l'an prochain.

Nous constatons toujours la même volonté, clairement annoncée depuis longtemps, de détruire toutes les conquêtes sociales, pour « moderniser la France », l'adapter, aux frais des salariés et des plus démunis, au Grand Marché concurrentiel.

Les succès populaires ne sont permis que par des luttes unitaires et rassembleuses. Et une volonté politique.

Rappelons que la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires a été adoptée à l'initiative du ministre d'Etat Maurice Thorez. Rappelons que le secrétaire d'Etat Anicet Le Pors a fait voter le 13 juillet 1983 une loi qui améliorait les dispositions statutaires de 2,1 millions de fonctionnaires d'Etat et qui étendait leur statut aux agents des collectivités locales, des établissements publics hospitaliers et de recherche.

Les trois principes qui structurent ces statuts combattus par MM Sarkozy et Kessler du MEDEF, sont les suivants : le principe d'égalité, le principe d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et de l'arbitraire administratif, le principe de responsabilité qui donne au fonctionnaire la plénitude de ses droits de citoyen.

Ces évolutions positives pour les fonctionnaires et pour le service public ont été permises par des luttes unitaires importantes et cependant très différentes les unes des autres : les unes au sortir des luttes de libération nationale, les autres à l'issue d'une victoire électorale consécutive à une grande bataille politique unitaire, 13 ans après les grandes avancées syndicales de juin 1968.

La question stratégique qui se pose aujourd'hui aux salariés et à leurs organisations syndicales est compliquée par le caractère mondialiste ou plus simplement européen des attaques du patronat et de ses représentants politiques, par le caractère transnational des directives données pour faire payer aux salariés et aux peuples les frais des luttes de concurrence impérialiste.

Cet aspect nouveau peut donner aux salariés l'impression fausse qu'ils n'y peuvent plus rien, qu'ils n'ont plus prise sur rien et que toute action est vouée à l'échec face à une volonté qui s'auto-affirme comme inébranlable.

Les organisations syndicales peinent à faire comprendre cette évolution d'une partie du terrain des luttes. La dispersion syndicale face à la volonté et l'action unitaires du patronat et du gouvernement n'aide pas non plus à faire intégrer l'évolution de la lutte des classes sociales. Cette évolution n'est pas terminée et la « chute » de grandes fractions du salariat supérieur vers les conditions d'exploitation du salariat ouvrier ou employé permet d'envisager des alliances beaucoup plus larges que les alliances actuelles, pour peu que des propositions tactiques et stratégiques intelligentes soient élaborées et faites. C'est notre responsabilité commune avec les autres organisations de transformation sociale.

La signature de la plateforme du 5 janvier est un signe qui montre que la dynamique unitaire et d'alliance est engagée.

Elle n'est pas suffisamment prise en compte par l'ensemble des organisations signataires. Elle n'est pas suffisamment prise en compte par un grand nombre de salariés qui peuvent peser, partout où ils sont, sur leurs organisations pour leur montrer qu'ils veulent absolument sortir de cette politique destructrice et qu'ils sont prêts, pour cela, à engager les luttes qu'on aura su leur présenter comme gagnantes.

Tout ça n'empêche pas, Nicolas... (Eugène Pottier, 1886)

Notre tâche, comme syndicalistes et comme syndiqués attachés à l'union et à l'action, est de montrer que les luttes s'organisent face à la fermeté auto-proclamée du président de la République. C'est de les organiser. C'est de les faire converger.

Les résultats électoraux politiques du début du mois peuvent sembler donner de l'air au président et au patronat. Ils expriment aussi l'exigence d'un véritable relais politique aux luttes des salariés.

Il ne faut pas perdre confiance en nos forces. Il faut travailler, rassembler, expliquer.

Gérard Aschieri expliquait vendredi dans l'Humanité : « Cela signifie, comme le propose la plateforme unitaire, un plan ambitieux pour l'emploi et la qualification des jeunes, mais aussi un effort inégalé pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous, l'accès de tous les jeunes à une formation de qualité et des qualifications reconnues. Au moment où la politique gouvernementale contribue à affaiblir les services publics, on a plus que jamais besoin de solidarité, de lutte contre les inégalités ; de protection, d'efficacité économique, sociale, environnementale. »

Depuis plusieurs semaines, les salariés de la maison de la solidarité des Pyrénées-Atlantiques ont entamé une lutte pour pouvoir exercer leurs missions convenablement, pour avoir des conditions de travail décentes au moment où des milliers de pauvres nouveaux accourent vers les services du conseil général. Les personnes précaires doivent parfois attendre trois semaines pour pouvoir simplement voir une assistante sociale. Voilà ce que signifie concrètement l'aggravation de la condition faite aux plus démunis, aux salariés du service public.

Nous devons soutenir ces luttes partout où elles s'organisent, nous devons y participer.

C'est l'ensemble de ces luttes qui donnera un sens à la lutte commune, leur convergence qui permettra l'élan transformateur, leur multiplication qui conduira à gagner. Enfin.